

Commune de HELLEVILLE (Manche)
Séance du Conseil Municipal en date du 09 septembre 2013

REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de convocation 03/09/2013

Date d'affichage 03/09/2013

Nombre de conseillers

En exercice : 9

Présents 7

Votants 7

L'an deux mille treize,
Le neuf septembre à 20 h 30
le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la
mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur
Jean-François LAMOTTE, Maire

Etaient Présents :

MM Jean-François LAMOTTE, Maire – Jean-François
LAHAYE - Patrice LECESNE Adjoints – Bernard CHARDOT-
Florence LOHIER – Françoise TRAVERT - Marylène
GUIFFARD –

Formant la majorité des membres en exercice

Absents excusés : MM Sylvain LACOUR – Jean-Noël PONS

M me Françoise TRAVERT a été élue secrétaire de séance

Délibération 2013 – 21

Salle de convivialité / marché de maîtrise d'œuvre / avenant n° 1

Vu, les délibérations 2013 – 12 et 2013 – 17 acceptant la proposition de Mr Lamare,
architecte, concernant la mission de maîtrise d'œuvre pour la construction de la salle de
convivialité

Vu, le marché de maîtrise d'œuvre en date du 2 juillet 2013,

Considérant le changement de dénomination commerciale des bureaux d'études SARL
HAUGUEL COQUIERE et BET MAZIER SARL,

Le conseil municipal accepte l'avenant n° 1 au marché de maîtrise d'œuvre du 2 juillet 2013,
et autorise le maire à signer cet avenant ainsi que toutes les pièces nécessaires à l'exécution de
cette délibération.

Délibération N° 2013 – 22

Acquisition d'une poche d'eau

Mr le Maire transmet au conseil municipal le courrier du GAEC D'Etopeville sollicitant la
prise en charge financière par la commune d'une poche d'eau (citerne souple) de 120 m³
nécessaire à la mise aux normes de leur exploitation. Le Gaec d'Etopeville propose à la
commune la mise à disposition du terrain supportant la poche d'eau. Cette mise à disposition
se fera sous forme d'une servitude administrative établie par acte notarié. Le Gaec s'engage à
assurer l'entretien du terrain et la mise en place de la poche.

Commune de HELLEVILLE (Manche)
Séance du Conseil Municipal en date du 09 septembre 2013

Considérant que les bornes à incendies et les réserves d'eau aux services d'incendie et de secours n'ont pas fait l'objet d'un transfert de compétence et demeurent donc à la charge de la commune,

Considérant qu'il n'existe pas d'hydrant pour la sécurité incendie au village d'Etoupeville et au village des Noires Vaches,

Le conseil municipal, à la majorité (une abstention) :

- émet un avis favorable pour l'achat de la poche d'eau.
 - dit que les frais notariés seront pris en charge par le GAEC d'Etoupeville
 - précise que cette décision est un accord de principe car un devis devra être présenté.
- L'emplacement de la citerne souple devra être indiqué par une référence cadastrale. Un plan sera annexé à la prochaine délibération. Le nom du notaire devra être précisé. Le financement devra être prévu par une décision modificative du budget.

Courrier Mme Monti

Par courrier reçu en notre mairie le 26 août 2013, Mme Monti demande de lever l'arrêté d'alignement en date du 10 août 2012 concernant l'alignement de la voie communale n° 5 route des Monts au droit de la parcelle cadastrée B 346. Cela retire environ 60 m² à sa parcelle. Cet arrêté a été mis en place pour éventuellement élargir la route dans le futur.

Considérant cette demande, le conseil charge le maire et l'adjoint aux travaux de rencontrer le responsable technique de la voirie de la CCP pour réévaluer cet arrêté d'alignement.

Délibération N° 2012 -23

Terrain de bicross – Décision modificative n° 1

Le conseil municipal prend connaissance du devis d'un montant de 11682 €H T établi par la société South Shore désign 83250 La Londe Les Maures concernant l'aménagement d'un parcours d'initiation BMX/Bicross/VTT.

Considérant que ce projet est inscrit dans le contrat de territoire 2013 -2015 de la Communauté de Communes des Pieux validé par le comité de programmation de la politique contractuelle du conseil général,

Le Conseil Municipal :

- donne un avis favorable et accepte le devis indiqué ci-dessus
- décide la réalisation du terrain de bicross sur la parcelle située à côté de la mairie, cadastrée section A n° 453
- charge le maire de solliciter une subvention auprès de Monsieur le Président du Conseil Général dans le cadre du contrat de territoire
- constate que le financement prévu au budget primitif 2013 est insuffisant et décide les virements de crédits suivants :
 - section fonctionnement, dépenses article 678 autres charges exceptionnelles (en diminution) – 4000 €
 - section fonctionnement, dépenses, chapitre 023 virement en section d'investissement : + 4 000 €
 - Section investissement, recettes, chapitre 21 virement de la section de fonctionnement : + 4 000 €
 - Section investissement dépenses, article 2315 terrain bi-cross : + 4 000 €
- autorise le maire à signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de cette délibération

Siouville Tennis Band

La demande de subvention présentée par Siouville Tennis Band est refusée, à l'unanimité par le conseil.

Commune de HELLEVILLE (Manche)
Séance du Conseil Municipal en date du 09 septembre 2013

Délibération N° 2013 – 24

**Garderie périscolaire / accompagnement à la scolarité
du RPI Héauville Helleville**

Mr le Maire communique au conseil municipal la convention de partenariat établie avec l'association Canton Jeunes de Flamanville pour :

- la mise en œuvre d'un accueil garderie périscolaire du 3 septembre 2013 au 1^{er} juillet 2016
- la mise en œuvre d'un accompagnement à la scolarité du 10 septembre 2013 au 24 juin 2016
- la réalisation de l'ensemble des activités attachées à cet accueil hormis toutes les tâches liées à l'entretien et au ménage des salles.

Le conseil municipal :

- donne son accord et accepte les montants totaux de 52 200 € pour la garderie périscolaire et 11200 € pour l'accompagnement à la scolarité payable selon l'échéancier indiqué dans la convention.
- charge le maire de transmettre cette convention pour avis à la commune de Héauville qui participe à cette dépense à hauteur de 50 %
- autorise le maire à signer cette convention ainsi que toutes les pièces nécessaires à l'exécution de cette décision.

Délibération n° 2013 – 25

Lutte collective contre les rongeurs aquatiques

Monsieur le Maire communique au conseil municipal le courrier de la Fédération Départementale des Groupements de Défense contre les organismes Nuisibles de la Manche en date du 09 avril 2013 concernant la mise en place de la lutte collective contre les rongeurs aquatiques (ragondins et rats musqués).

Considérant sa délibération n° 2012 – 20,

Après étude, le conseil municipal, à l'unanimité :

- accepte le projet de convention 2013 ci-annexé, présenté par la FDGDON 50,
- donne son accord pour verser une participation de 302.25 € pour le volet animation/coordination, suivi des actions, investissements (constitution d'un réseau de piègeurs, acquisition de stock de pièges et d'équipements de protection individuelle, équipement de point de collecte des cadavres...)
- accepte l'octroi d'une indemnisation aux piègeurs à hauteur de 2.50 € par capture
- autorise le Maire à signer la convention indiquée ci-dessus ainsi que tous documents nécessaires à l'exécution de cette délibération.

Réforme des rythmes scolaires

La mise en place aura lieu à la prochaine rentrée scolaire c'est-à-dire à compter de septembre 2014. Le maire fait un compte-rendu des réunions qui ont eu lieu avec les associations (Canton jeunes, les Francas et La ligue de l'enseignement).

Il s'agit pour la commune d'organiser le temps périscolaire évalué à 3 h par semaine dans les locaux communaux. Le Conseil décide de proposer une rencontre avec la Maire d'Héauville, la directrice du RPI et les commissions scolaires des deux communes afin de mettre en place une organisation satisfaisant l'ensemble des partenaires.

De plus, une discussion a lieu concernant la réalisation d'un projet éducatif territorial, qui permettrait de connaître, d'évaluer les ressources locales nécessaire à la mise en place des activités périscolaires.

Commune de HELLEVILLE (Manche)
Séance du Conseil Municipal en date du 09 septembre 2013

Travaux

Des travaux de mise aux normes des appartements communaux vont être réalisés (mise en place de garde-corps et de volets).

Infos diverses

- Une étude hydraulique sera réalisée en 2014, suite aux différentes inondations sur les hameaux de La Rue et de Quetteville. Pour Etoupeville, une étude est déjà lancée avec le département.
- Le repas des anciens aura lieu le 21 septembre à l'hostellerie du château de Bricquebec